

Les personnes ressources

Le médecin référent de l'enfant



Le médecin référent de l'enfant peut être le médecin traitant, le médecin de PMI, le médecin scolaire, ou le médecin pédiatre suivant l'enfant.

Son rôle va être de **repérer les éventuels écarts inhabituels de développement et d'adresser l'enfant vers la Plateforme de Coordination et d'Orientation.**

Le médecin ayant adressé l'enfant reste le référent médical de ce-dernier.

La coordinatrice de parcours de la Plateforme



La mission de la coordinatrice de parcours est d'**accompagner et de soutenir les familles** tout au long du parcours de l'enfant au sein de la Plateforme.

Sa démarche est pluridisciplinaire et permettra d'**articuler, organiser et optimiser la prise en charge de l'enfant** selon ses besoins et les attentes de la famille.

Grâce au réseau partenarial de soins du territoire, elle **construit avec les parents un parcours de soin adapté au besoin spécifique de leur enfant.**

L'assistante de service social de la Plateforme



L'assistante sociale peut informer, soutenir et accompagner les familles à la **constitution des dossiers d'aides sociales divers** (MDPH, CAF...), la **constitution de dossier de soutien à la scolarisation de l'enfant** (AESH, orientation...).

Elle peut être amenée à se déplacer au domicile des familles et ainsi, **mettre en place un accompagnement au plus près des besoins de leur enfant.** Elle peut également les accompagner dans les visites d'Etablissements Médico Sociaux.

L'assistante de service social, en accord avec les familles, est en lien avec les services sociaux extérieurs afin d'optimiser pour chaque situation la résolution des difficultés repérées.

Le médecin coordinateur de la Plateforme



Le médecin coordinateur de la Plateforme valide l'entrée de l'enfant au sein de la Plateforme et prescrit les bilans et les prises en charge. **Il est garant de la mise en oeuvre du parcours de l'enfant.**

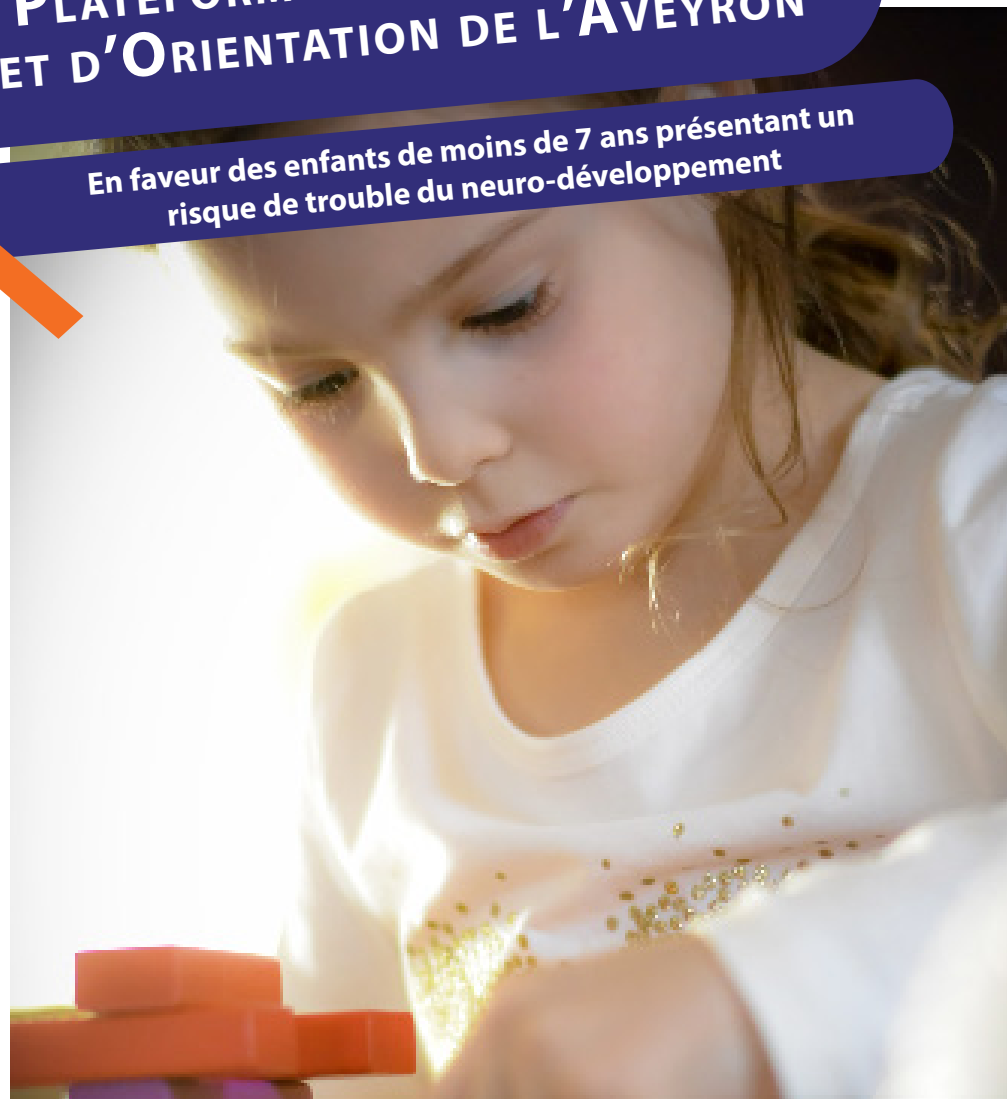
Avec l'ensemble de l'équipe PCO et des professionnels médicaux et paramédicaux, **il définit le projet thérapeutique de l'enfant.** Il peut être amené à recevoir l'enfant en consultation au besoin.

Contacts

- ✉ plateformetnd12@pep12.fr
- ☎ 09.78.31.48.75
- 📍 CMPP de Rodez
1 rue de l'Abbé Bessou, 12000 Rodez

PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DE L'AVEYRON

En faveur des enfants de moins de 7 ans présentant un
risque de trouble du neuro-développement





Un guichet unique

La Plateforme de Coordination et d'Orientation fonctionne comme un guichet unique auquel le médecin référent pourra adresser l'enfant pour permettre la réalisation rapide des bilans et une prise en charge précoce.



Un parcours remboursé à 100 %

L'ensemble des bilans et des interventions précoces réalisés par les professionnels libéraux ayant signé la charte d'engagement avec la Plateforme seront pris en charge par l'Assurance Maladie.



Un suivi pluridisciplinaire

La réalisation des bilans et du parcours de soin s'appuie sur l'intervention des professionnels paramédicaux : psychomotriciens, psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes.

Le parcours de l'enfant au sein de la Plateforme

